

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20251217-29_2025-DE



DELIBERATION

2025/29

**APPEL À PROJET POUR LA STRUCTURATION
DE LA FILIÈRE BOIS**

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept décembre, à 14 heures 30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Guise, au siège de la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 7 , Représentés : 2, Votants : 9

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Gilles QUEILLE.

Etaient représentés : M. Hugue COCHET par Mme Marie-Claire FORTIN et M. Laurent MARLOT par Mme Michèle DEGARDIN.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Thomas HENNEQUIN, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Patrick DUMON

Le PETR du Pays de Thiérache, en partenariat étroit avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, le Parc naturel régional de l'Avesnois et le Parc naturel régional Scarpe Escaut s'entendent pour conforter l'organisation et la structuration de la filière bois-énergie issue du bocage.

A ce titre, il est proposé de répondre à l'appel à projet « Pacte en faveur de la haie », via une candidature commune (en consortium) portée par l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache pour les années 2026 à 2028 afin de conforter l'animation technique et l'expertise sur les trois territoires (Avesnois, Thiérache, Valenciennois) et mettre en place une gouvernance des membres de la filière afin de permettre son développement et sa structuration avec l'ensemble des maillons de cette filière locale.

Le PETR du Pays de Thiérache contribuera au projet en valorisant les missions de son économe de flux. Son rôle sera de sensibiliser et d'informer les communes sur l'opportunité d'installer une chaudière bois dans le cadre de leurs projets de rénovation énergétique du patrimoine communal.

Pour le PETR du Pays de Thiérache, les dépenses sont estimées à hauteur de 25 850 € sur 3 ans pour lesquelles une participation financière de la DRAAF est sollicitée à hauteur de 15 510 €, soit 60 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE la participation du PETR au consortium proposé avec les 3AT et les PNR Avesnois et Scarpe Escaut pour consolider la structure de la filière bois à l'échelle des 3 territoires,

VALIDE le principe de contribution de l'économe de flux à ce projet,

SOLLICITE, à hauteur de 60%, la participation financière de la DRAAF pour le dépenses engendrées par le projet pour le PETR du Pays de Thiérache,

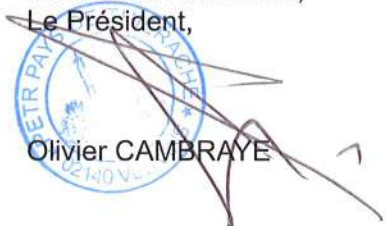
AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches pour la mise en place de cette participation,

PRECISE que les crédits correspondants à cette participation seront inscrits au BP 2026, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Secrétaire de séance

Patrick DUMON

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 002-200051118-20251217-29_2025-DE